



Le Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

Source de richesses et d'emploi pour les Gardoises et les Gardois, l'Économie sociale et solidaire (ESS) est au service des citoyens, des usagers, des clients et des salariés. Dans le Gard, l'ESS représente près de 12 % de l'emploi salarié : elle est particulièrement engagée dans l'innovation et le développement durable (social, managérial et environnemental), souvent au service des personnes les plus fragiles et les plus en difficulté.

Publié le 13/09/2024 - Mise à jour le 03/10/2024

Le Conseil départemental du Gard travaille depuis des années à la valorisation de cette économie. Dans la droite ligne du livre blanc de l'ESS édité en 2020 qui posait un diagnostic de la situation dans le Gard et après avoir intégré l'économie sociale et solidaire au Schéma des solidarités sociales 2022-2027, le Conseil départemental se dote donc d'un schéma dédié à l'ESS. Cette feuille de route des actions à mener d'ici 2027 a été élaborée en concertation avec les acteurs locaux : associations, fondations, mutuelles, coopératives et autres acteurs de l'ESS dans le Gard ont été consultés pour une réponse la plus adaptée à leurs besoins.

Économie alternative, l'ESS ne cherche pas à supplanter le modèle économique général ; elle lui est complémentaire et souvent palliative. Le Conseil départemental du Gard souhaite depuis longtemps favoriser le développement de ce modèle non délocalisable, où les décisions se prennent de manière rigoureusement démocratique et dont la finalité est la satisfaction des besoins sociaux et sociétaux.

Plaçant l'humain au centre de ses préoccupations, l'ESS favorise une redistribution plus équitable des richesses, encourage l'engagement citoyen et promeut la solidarité. Une philosophie qui caractérise de même la volonté politique de notre majorité départementale. Ces mêmes valeurs nourrissent notre pratique politique résolument orientée vers l'intérêt général, en incluant une participation active des citoyens pour permettre une prise de décision éclairée et partagée.

Françoise LAURENT-PERRIGOT
Présidente du Conseil départemental du Gard

Hélène Meunier
Vice-président délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Lecture publique

En relation



ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE

ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE

ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE

Séance de l'Assemblée

Séance de l'Assemblée

Le budget 2026 est voté

départementale : le choix de
la responsabilité, de la
proximité et de la solidarité

départementale du Gard :
des décisions au service des
habitants et des territoires



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76